

ÉLECTIONS HLM 2022



VOTEZ CGL ET AGISSONS "ENSEMBLE"



Voter est un droit,
saisissez-le !

Pour ces élections **tout locataire a le droit de voter** (un vote par logement) quelle que soit sa nationalité.

“ Voter c’est prendre en main la défense de vos intérêts. ”

C’est aussi un moyen de vous faire entendre et d’exprimer votre mécontentement et/ou votre accord vis-à-vis de votre bailleur.

VOTER POUR LA LISTE CGL,
C’EST VOTER POUR :

- Le **blocage des loyers**
- Les **contrôles de charges**
- Un programme de **travaux d’entretien** discutés avec les locataires
- La **défense des choix des locataires** lors des réhabilitations
- Des **ascenseurs fonctionnels**, sûrs et des **parties communes propres**.

L'histoire de la CGL

Hiver 54 ...

L'Abbé Pierre lance son appel. Suite à cette initiative, se sont constitués en France des comités d'aide aux sans-logis. Le but était d'aider les familles à trouver un toit en collaboration avec l'Abbé Pierre.

En 1957, afin d'élargir son action revendicative à l'ensemble des habitants, l'Union Nationale d'Aide aux Sans-Logis devient la CGL.

Locataires individuels

Afin de connaître vos droits et de les défendre : Quel loyer dois-je payer ? Quelles charges ? Que faire si l'on me demande de quitter mon logement ? Comment récupérer mon dépôt de garantie ?
Rejoignez-nous !

Sa représentativité

Agréée par les pouvoirs publics comme organisation de consommateurs représentant les habitants, elle siège dans plusieurs instances face aux bailleurs, promoteurs et pouvoirs publics :

- A la Commission Nationale de Concertation,
- Au Conseil National de l'Habitat,
- Au Conseil National de la Consommation,
- Au CNTGI
- Aux Commissions Départementales de Conciliation,
- Aux Conseils économiques et sociaux régionaux,
- Aux Commissions sur le droit au logement opposable

La CGL édite le journal CGL Mag qui traite de l'essentiel de l'actualité dans le domaine du logement.

Membre d'une amicale ou d'une association

Afin d'avoir plus de poids vis à vis de votre bailleur à l'échelle d'un immeuble ou d'un patrimoine locatif.

Contactez-nous !

La CGL aujourd'hui

Elle est une association loi 1901, à but non lucratif, indépendante des partis politiques, des confessions.

Elle aide les habitants à agir collectivement. Elle intervient auprès des pouvoirs publics pour faire respecter et évoluer les textes législatifs.

Elle met à la disposition de ses adhérents des fiches, des dossiers et des fascicules pour les aider à mieux connaître leurs droits et à mieux se défendre. Elle les accompagne dans leurs actions.





Notre bilan

depuis les élections HLM 2018

— Les élections HLM

Grâce à la CGL, deux bailleurs sociaux se sont vus condamner par la justice à refaire les élections pour non conformité à la loi.

Plus que jamais, la CGL est déterminée à saisir la justice pour que les droits des locataires soient respectés.

— La période COVID

A la veille du déconfinement du 11 mai 2020, et au moment où les communes peinent à fournir des masques à leurs administrés, la CGL a décidé de consacrer une importante partie de ses dotations financières à l'achat et à la fourniture de milliers de masques distribués dans 42 villes de France pour les locataires HLM. Dans cette période difficile, il est important de faire vivre les valeurs de l'Abbé Pierre, notre père fondateur, pour que le plus possible de locataires puissent bénéficier de notre aide.

La CGL continue à agir dans les territoires et les quartiers populaires, mais aussi dans les zones urbaines pour défendre les seuls intérêts des locataires.

— Les contrôles de charges

Grâce à notre service juridique compétent et efficace qui assure des contrôles de charges au profit de nos adhérents, plusieurs centaines de milliers d'euros ont été remboursés par les bailleurs sociaux aux locataires à travers le territoire national.

— Le DALO

Les locataires HLM adhérents de la CGL se font accompagner par la CGL devant les commissions DALO aussi bien pour le montage de leurs dossiers que pour la défense de leurs demandes.



ÉLECTIONS HLM 2022

Appel à candidature

Locataires, vous êtes les premiers concernés !

Quand ont lieu les élections ?

Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2022.

Qui peut y participer ?

Tout locataire titulaire d'un bail a le droit de voter et aussi de faire acte de candidature.

Pourquoi être candidat ?

Ces élections ont pour objet d'élire les représentants des locataires au conseil d'administration de leur bailleur HLM.

Etre élu, c'est être la voix des locataires auprès de votre bailleur. La CGL est là pour vous soutenir.

Comment devenir candidat sur une liste CGL ?

Il suffit d'être motivé pour défendre les locataires et nous contacter.

Contactez-nous

Par courrier

Confédération Générale
du Logement 29, rue des
Cascades | 75020 Paris

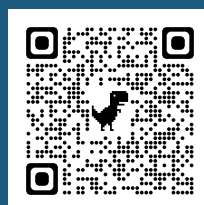
Sur le site www.lacgl.fr

Par téléphone

01.40.54.60.80

Par mail

info@lacgl.fr



Ou Scannez le QR CODE



Association Nationale
de consommateurs